

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'HENNEBONT**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'HENNEBONT, convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni le 6 avril 2023 à 18h15 à l'EHPAD Ster Glas sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS : 12

- Madame Michèle DOLLÉ, Présidente du CCAS,
- Madame Marie-Françoise CERÉZ, Conseillère municipale,
- Madame Anne-Laure LE DOUSSAL, Conseillère municipale,
- Madame Sylvie SCOTE-LE CALVE, Conseillère municipale,
- Madame Michèle LE BAIL, Conseillère municipale,
- Monsieur Jacques KERZERHO, Conseiller Municipal,
- Madame Anne-Marie LANCELOT, Membre de la FNATH,
- Madame Céline COLLARD, Membre de l'UDAF,
- Madame Dominique DECOISY, Membre du CAEC,
- Madame Michelle FAURE, Personne qualifiée,
- Madame Bernadette PORTAIS, Personne qualifiée,
- Monsieur Jean-Louis TORRES, Personne qualifiée (Arrivé au bordereau n°3).

ABSENTS EXCUSÉS : 5

- Madame Nadia SOUFFOY, Vice-présidente du CCAS,
- Madame Martine JOURDAIN, Conseillère municipale
- Monsieur Joël TRECANT, Conseiller Municipal (pouvoir donné à M. KERZERHO),
- Madame Françoise BARJONET, Personne qualifiée (pouvoir donné à Mme CERÉZ),
- Madame Elise ROBIC, Membre de la CFDT Retraités.

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES :

- Madame Anne BENABES, Directrice du Pôle Solidarité,
- Madame Sophie PETIT, Directrice de l'EHPAD Ster Glas,
- Madame Marie-Laure JESTIN, Responsable du Pôle Maintien à domicile.

N°DS20220403

**FINANCES : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU CCAS BUDGET PRINCIPAL
 POUR L'ANNEE 2022**

Le Compte Administratif 2022 retrace l'ensemble des écritures budgétaires de l'année.

L'exécution budgétaire se présente globalement comme suit :

Section	Résultat repris	Dépenses 2022		Recettes 2022		Résultat net 2022	Résultat cumulé 2022
		Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation		
Investissement	43 784,17	56 276,17	5 390,44	56 276,17	9 240,73	3 850,29	47 634,46
Fonctionnement	235 143,98	1 091 148,98	895 859,97	1 091 148,98	970 336,58	74 476,61	309 620,59
Total	278 928,15	1 147 425,15	901 250,41	1 147 425,15	979 577,31	78 326,90	357 255,05

1/ Investissement

a- Dépenses

Les dépenses de l'année à hauteur de 5 390,44 € en hausse de près de 20 % soit +879,65 € (-53 % en 2020 et +50 % en 2019) correspondent à :

- L'amortissement de subventions reçues pour l'équipement numérique de l'accueil du CCAS et pour la réussite éducative (460 €),
- L'acquisition de matériel informatique : le changement des 4 ordinateurs des agents du service social et celui de l'accueil du service (4 774,56 €), l'achat d'un smartphone (155,88 €).

b- Recettes

Elles proviennent :

- De l'amortissement des immobilisations (5 493,40 €) qui continue de baisser (-20 % suite à -9 % en 2021). Cette baisse est due à la fin de l'amortissement du véhicule qui n'a pas été compensée avec les achats depuis 2021,
- Du fonds de compensation de la TVA pour 664,83 €,
- De la provision pour risques liée au Compte Epargne Temps (3 082,50 €),
- Et de l'affectation de l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 43 784,17 €.

L'exercice se solde au 31 décembre 2022 par un résultat net positif de 3 850,29 € et un résultat cumulé de 47 634,46 €. Il faut éviter une trop forte baisse des amortissements afin de garder la capacité de financement des achats.

2/ Fonctionnement

a- Dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 895 859,97 € soit une hausse de 12,95 % (102 743,45 €) par rapport à 2021 et qui correspond à une reprise des actions et activités suite à deux années de ralentissement du à la crise sanitaire (+2,47 % en 2021, -8,46 % en 2020) et une consommation des crédits à hauteur de 82 % (81 % en 2021, 83 % en 2020 et 90 % en 2019).

Les principaux chapitres de dépenses évoluent comme suit :

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evolution 2021/2022
011 – Dépenses à caractère général	150 096,94 €	112 870,52 €	137 566,71 €	179 328,49 €	+30,36 %
012 – Dépenses de personnel	607 902,92 €	587 818,42 €	578 183,97 €	642 116,59 €	+11,06 %
65 – Dépenses de gestion courante	74 260,66 €	63 889,20 €	64 990,72 €	64 743,04 €	-0,38 %
<i>Dont les aides (Compte 6562)</i>	36 860,57 €	25 102,24 €	34 430,29 €	40 029,06 €	+16,26 %

Seules les dépenses de gestion courante sont en baisse.

➤ Les dépenses de personnel

L'augmentation de 11 % (-1,64 % en 2021, -3,30 % en 2020, +2,85 % en 2019) est en lien avec 2 nouveaux postes, le poste de conseiller numérique (aide financière de l'Etat à hauteur de 25 000 €/an soit 76 % du coût total) et le poste de chargée de mission ABS arrivé à terme au 31/01/2023. Sans ces nouveaux postes, le coût était inférieur d'environ 2 000 € à 2021.

➤ Les dépenses à caractère général

Ce chapitre est en forte hausse en raison de :

- la reprise des activités pour les seniors (goûter en avril, sortie en juin et spectacle de Noël),
- le coût pour 2021 et 2022 de la prestation d'accompagnement socio-professionnel du fait de l'oubli par Optim'ism de l'envoi de la facture 2021 et de l'absence d'engagement comptable du côté du CCAS. Facturation pour un total de 37 800 € contre 18 900 € pour une année,
- les actions menées durant le mois de mars pour l'égalité Femme-Homme (4 243,90 €).

Le montant des aides accordées au titre de l'aide alimentaire et au carburant (Chèque d'Accompagnement Personnalisé) a atteint les 23 420 € contre 23 240 € en 2021 (14 680 € en 2020 et 19 290 € en 2019).

➤ Les autres dépenses de gestion courante

L'évolution du montant de ce chapitre est le plus souvent liée au versement ou non de subventions aux budgets annexes du SAAD et de l'EHPAD. La somme de 43 000 € prévue pour l'EHPAD (25 000 € en 2021 et 18 000 € en 2022) n'a toujours pas été versée.

Plus précisément sur les aides (Compte 6562), le budget utilisé pour le Fonds Energie Eau passe de 27 642 € à 33 123 € en 2022 soit 20 % de plus que l'enveloppe accordée en début d'année (20 841 € en 2020 et 25 957 € en 2019). Le nombre de dossiers pour le Fonds Energie Eau continue d'augmenter (139 dossiers contre 136 en 2021 dossiers suite à 3 années de baisse - 110 en 2020 - 163 en 2019 et 206 en 2018).

Pour les dons, prêts et bons carburants :

	2019	2020	2021	2022
Prêts	560 €	265 €	340 €	365 €
Dons	95 €	275 €	105 €	205 €
Total	655 €	540 €	445 €	570 €
Bons Carburants	1 470 € (49 bons)	450 € (15 bons)	1 500 € (38 bons)	2 010 € (53 bons)

Les montants des prêts et dons fluctuent en fonction des années. C'est un type d'aide nécessaire qui complète le dispositif des Chèques d'Accompagnement Personnalisé (CAP). Il permet de répondre à des besoins ponctuels et urgents notamment pour les personnes sans domicile sur des achats spécifiques. L'objet de ces aides n'est plus alimentaire.

L'augmentation des bons carburant est due aux modifications apportées au règlement de l'attribution des aides en mars 2022 permettant de mieux répondre à la demande et de faire face à l'inflation des prix du carburant.

La répartition des CA depuis 2019 est la suivante :

Ventilation des dépenses par fonction	CA 2019	Part en %	CA 2020	Part en %	CA 2021	Part en %	CA 2022	Part en %
Non ventilés	7 284,10	0,87 %	9 453,35	1,22 %	15 211,99	1,92 %	9 671,85	1,08 %
Services généraux	105 642,57	12,58 %	112 464,16	14,53 %	101 061,19	12,74 %	104 311,10	11,64 %
Aide à l'enfance	732	0,09 %	282	0,04 %	0	-	0	-
Action en faveur de l'enfance et adolescence	39 386	4,69 %	37 418,51	4,83 %	38 095,10	4,80 %	39 237,47	4,38 %
Logement social	3 852,13	0,46 %	271,38	0,03 %	0	-	0	-
Aide facultative	134 047,87	15,97 %	105 896,94	13,68 %	102 220,66	12,89 %	116 397,18	12,99 %
Aide légale	33 693,47	4,01 %	24 352,32	3,15 %	24 920,03	3,14 %	25 235,83	2,82 %
Actions d'insertion	231 326,94	27,55 %	222 047,95	28,69 %	207 044,51	26,11 %	290 853,74	32,47 %
Etablissement (EHPAD)	8 820	1,05 %	20 418,26	2,64 %	1 013,27	0,13 %	1 013	0,11 %
Services aux personnes âgées	274 759,54	32,73 %	241 427,32	31,19 %	303 549,77	38,27 %	309 073,38	34,50 %
Total Réalisé	839 544,62		774 032,19		793 116,52		895 859,97	

De manière globale, la part des différentes fonctions dans la répartition au sein du budget reste la même.

Dans la comparaison entre les comptes administratifs 2021 et 2022, les évolutions sont les suivantes :

- La baisse du montant des dépenses non ventilées mais à un retour équivalent à 2020, s'explique par la mise en place en 2021 des provisions pour le Compte-épargne temps,
- Pour la fonction Action en faveur de l'enfance et l'adolescence relative principalement au Programme de Réussite éducative porté administrativement par le CCAS mais mis en œuvre par le Service Politique de la Ville, la hausse concerne une reprise des inscriptions à des activités et les dépenses de personnel,
- Pour la fonction aide facultative, la hausse suite à une baisse en 2021 concerne : le financement d'actions nouvelles (Conférence de Mélizza Plaza pour la Journée du 8 mars, le passage à 2 ateliers cuisine/mois, le spectacle dans le cadre de la parentalité, la prise en charge du dispositif de l'Ecouteille pour le dernier trimestre 2022), la reprise de la participation des familles aux spectacles de Noël du Haras, la hausse du montant des aides pour le Fonds Energie Eau et les bons carburants, la hausse du soutien aux actions Politique de la Ville (passage de 6600 à 11000 €),

- Pour les actions d'insertion, la différence provient de l'imputation des coûts 2021 et 2022 de la prestation d'accompagnement socio-professionnel par OPTIM-ISM sur 2022 (18 950 x 2), et de la hausse des dépenses de personnel (SMIC, indemnité inflation).

b- Recettes

Les principaux chapitres de recettes se présentent comme suit :

	2019	2020	2021	Evolution 2020/2021	2022	Evolution 2021/2022
74 - Dotations et subventions	644 652,37	602 931,42	660 360,87	+9,53 %	723 185,37	+9,43 %
013 - Atténuation de charges / Remboursement sur rémunération	190 919,77	164 980,97	181 007,31	+9,71 %	209 753,27	+15,88 %
70 - Ventes de produits et de prestations	42 191,65	41 599,54	37 496,69	-9,86 %	36 060,95	-3,83 %
75-77 - Autres recettes de fonctionnement	2 407,78	1 797,78	1 184,22	-34,13 %	1 336	+12,82 %

-**Chapitre 74** : la différence concerne uniquement l'avance de la subvention 2023 faite par la Ville sur la fin de l'année 2022 pour un montant de 70 000 €, le montant réel est de 653 185,37 €. Hors la subvention de la Ville, les dotations concernent le financement du Chantier d'insertion par l'Etat (aide aux postes), le Conseil départemental et le Fonds Social Européen, l'aide au poste de l'Etat pour le conseiller numérique, les aides de l'Etat et de la Ville pour le Programme de Réussite Educative, le Fonds Energie Eau, les subventions de la Conférence des Financeurs pour deux ateliers (Sport-Santé et Sophrologie).

-**Compte de remboursement sur rémunération (013)** : versement du Fonds de compensation du Supplément Familial de Traitement (SFT) non prévu au budget pour 4 400 €. La différence relève de la hausse des salaires (augmentation du point d'indice, indemnité inflation).

-**Chapitre 70** : baisse des recettes liées aux concessions et baisse également du nombre d'utilisateurs pour la téléassistance.

Evolution des soldes par fonction :

	Services généraux	Aide à l'enfance - centre loisirs	Action en faveur de l'enfance & l'adolescence	Logement social	Aide facultative	Aide légale	Actions d'insertion	Etablissement (EHPAD)	Services aux personnes âgées
2022	-67 118,23	0,00	-4 160,97	0,00	-71 390,75	-23 975,35	-95 535,62	-1 012,07	-92 802,48
2021	-85 307,81	0,00	1 904,90	0,00	-70 993,54	-24 053,05	29 804,32	-1 011,96	-119 313,38
2020	-106 165,26	-282	2 213,49	-28,38	-90 609,06	-22 928,92	-27 478,81	-1 838,05	-62 457,30

Les principales évolutions marquantes :

-**Services généraux** : la baisse du solde négatif est liée au versement du Fonds de compensation du SFT et à l'aide financière de l'Etat pour le poste de conseiller numérique d'un montant de 25 000 €.

-Action en faveur de l'enfance et de l'adolescence : le solde négatif est lié à des dépenses en hausse (plus d'activités pour les enfants suivis dans le cadre de la Réussite éducative, et dépenses de personnel) face à la subvention de l'Etat en baisse de 5 000 € en lien avec le coût de l'évaluation du contrat de ville. La dotation de l'Etat revient à 15 000 € en 2023.

-Actions d'insertion : la différence provient d'une consommation plus importante des dépenses de personnel pas en nombre de personnes mais en coût au poste avec les 3 hausses du SMIC en cours d'année (non prévu au budget primitif) pour un total de 5,56 % contre 2,2 % en 2021. De plus, la régularisation de cette hausse par l'Etat pour son aide au poste ne nous est parvenue qu'en mars 2023 pour 24 793 €.

-Etablissement (EHPAD) : les soldes changent en fonction du montant des dotations versées. Pour rappel, il manque les 43 000 € qui seront à verser au budget annexe de l'EHPAD en 2023.

-Services aux personnes âgées : la différence avec 2021 est liée à la facturation des colis de Noël 2020 et 2021 en totalité sur 2021 (+12 971 €), et à une subvention versée au SAAD en fin d'année 2021 (+10 000 €). Le solde 2022 correspond à la réalité des activités prévues dans ce domaine. Pour rappel, en 2020 seuls les colis de Noël avaient pu être organisés.

En conclusion, l'année 2022 se solde par un excédent net en fonctionnement de **74 476,61 €** (86 933,88 € en 2021, 37 277,52 € en 2020 et 40 626,95 € en 2019) qui après reprise des excédents antérieurs crée un excédent cumulé de **309 620,59 €** auquel il faut retirer les 70 000 € avancés par la Ville en décembre 2022 et les 43 000 € de subvention à l'EHPAD soit une réalité de **196 620,59 €** pour la préparation du budget 2023 (235 143,98 € en 2021, 148 210,10 € en 2020 et 110 932,58 € en 2019). Pour rappel, l'année 2018 s'était soldée par un déficit en fonctionnement de 30 645,10 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu l'instruction comptable M14 applicable au CCAS,
Vu le Compte administratif joint en annexe.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, la Présidente ne prenant pas part au vote, décide à 12 voix pour et 1 abstention (Mme Sylvie SCOTE-LE CALVE) :

- D'ADOPTER le compte administratif 2022 du budget principal du CCAS**
- D'AFFECTER les résultats à leur section d'origine au budget 2023 : 47 634,46 € en recettes à la section d'investissement et 309 620,59 € en recettes à la section de fonctionnement.**

Pièce jointe :

Annexes 2 et 3 : CA 2022 budget principal du CCAS fonctionnement et investissement

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente du C. C. A. S.,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr